

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 11 MAI 2016

1) Modification des statuts de la communauté d'agglomération de Saintes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts de la Communauté d'agglomération de Saintes par l'adjonction d'un article « III – COMPETENCES FACULTATIVES 10°) Communications électroniques
 - Déploiement du très haut débit dans le cadre de la politique menée par le Conseil Départemental et d'une formalisation du partenariat avec le Département », en vertu de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales ».
- Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au Président de la Communauté d'Agglomération.

2) Avenant à la convention avec l'Etablissement Public Foncier

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant à la convention du 02 novembre 2015 concernant la démarche d'acquisition sur le secteur de Chautabry.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix et 1 abstention,

- Approuve l'avenant à la convention CCA17-14-034 du 02 novembre 2015,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

3) Suite de l'enquête publique concernant le chemin rural n°8

Le Conseil Municipal, vu qu'aucune observation n'a été formulée, vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le déplacement du chemin rural n°8 ; à charge de M. Benoît GUICHARD d'organiser l'échange avec Mme Irène MOREAU ; et de faire délimiter le nouveau tracé du chemin par un géomètre.

4) Mise à jour des numéros de maison

Une mise à jour est régulièrement nécessaire pour tenir compte des nouvelles constructions, des aménagements et/ou transformations de bâtiments. Celle-ci est communiquée aux services des impôts pour mise à jour du cadastre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la liste des modifications à ce jour.

5) Point sur les travaux dans les bâtiments

** salle des fêtes*

Ils sont terminés, les nouveaux sanitaires sont opérationnels.

** logement 7 rue de l'Eglise*

Les travaux de réhabilitation viennent de commencer. Une erreur sur le devis pour les lots 1, 2 et 3 donne lieu à une augmentation du montant des travaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande que l'artisan fasse une nouvelle proposition de prise en charge partagée des frais supplémentaires.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU